

État au 03.03.2026

## Liste des hôpitaux avec quote-part

La liste ci-dessous s'applique aux assurances complémentaires d'hospitalisation suivantes

- HOSPITAL PLUS/COMFORT
- HOSPITAL PLUS/COMFORT BONUS
- HOSPITAL PLUS/COMFORT CLASSICA

Nous ne disposons d'aucune réglementation contractuelle au sujet des prestations complémentaires et des coûts en division demi-privée et privée avec les hôpitaux mentionnés.

Une quote-part de 30 % s'applique donc dans ces hôpitaux.

En cas de traitement stationnaire dans l'un de ces hôpitaux, une quote-part de 30 % est prélevée à la charge de la personne assurée sur les frais de séjour et de traitement facturés. Ceci s'applique également aux prestations des médecins agréés.

La quote-part s'applique aux prestations complémentaires en division demi-privée et privée.

Si l'assurance complémentaire d'hospitalisation a été conclue avec une franchise annuelle, celle-ci est d'abord déduite et la quote-part est prélevée sur le montant restant de la facture.

Si l'hôpital qui vous intéresse figure sur la liste, nous vous prions de bien vouloir vous informer impérativement auprès de nos services avant votre entrée à l'hôpital.

Nous vous renseignons volontiers au **0844 80 81 82**

Canton	Nom	Lieu	Demi-privé	Privé	Domaine spécialisé
TG	Klinik Seeschau	Kreuzlingen	X	X	Tous les domaines
VD	Clinique CIC Montreux SA	Clarens	X	X	Tous les domaines
VS	Clinique CIC Saxon SA	Saxon	X	X	Tous les domaines
ZG	Hirslanden Andreas Klinik	Cham	X	X	Tous les domaines

Des modifications sont possibles en cours d'année. Elles restent expressément réservées.